

Séance du 27 septembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12
Présents : 7 + 3 procurations
Votants : 10

Date de la Convocation : 11 septembre 2017
Date d'affichage : 3 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 septembre 2017 à 20 Heures 00

Le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZE-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Christophe JUVANON.

Étaient présents : Mesdames MAUGUIN Marie-France et PETIT Joëlle.

Messieurs DRAPIER Jean-François, BALME Alain, GUILLEMAUD Jordan et POINT Fabrice.

Étaient Absents Excusés : BONNIEL Florie (a donné procuration à PETIT Joëlle), Alda FELGUEIRAS (a donné procuration à MAUGUIN Marie-France), LOMBARD Sylvie (a donné procuration à GUILLEMAUD Jordan), Hortense KERGALL et LEGAT Marc.

Secrétaire de séance: Marie-France MAUGUIN

1) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal

Le Conseil Municipal avec 9 voix POUR et 1 ABSTENTION approuve le compte-rendu de la réunion du 19 juillet 2017.

2) Délibération bail de la chasse pour le renouvellement du bail

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal avec 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS accepte le renouvellement du bail de location des terrains communaux qui est arrivé à expiration le 31 août 2017 et pour une période de 9 ans à la Société de chasse de BERZE LA VILLE. Ces terrains sont donc loués pour une durée de neuf années consécutives et entières commencées le 1^{er} septembre 2017 pour finir à pareille époque le 31 Août 2026. L'assemblée Fixe le montant de la location annuelle à 220 € et autorise le Maire à signer le bail à établir avec la Société de Chasse de Berzé la Ville.

3) Délibération RODP Télécom 2017

Vu la loi de réglementation des télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996 ;

Vu l'article L 47 du Code des postes et des communications électroniques fixant les conditions du domaine public routier sous la forme d'une permission de voirie assortie du versement d'une redevance ;

Vu l'article L 45-1 du Code des postes et télécommunications électroniques ;

Vu l'article L 115-1 du Code de la voirie routière ;

Vu le décret n° 1676 du 29 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés prévues par les articles L 45-1, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques ;

Vu l'article R 20-52 du Code des postes et télécommunications électroniques ;

Vu l'article R 20-53 du Code des postes et télécommunications électroniques ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer pour **2017** la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécom à :

	Patrimoine : Km d'artère / m ² d'emprise	Montant unitaire	Montant total
Lignes aériennes	4.169	50.74	211.54 €
Lignes souterraines	25.703	38.05	978.00 €
		TOTAL	1 189.54 €

Ces montants seront revalorisés chaque année conformément à l'article R 20-53 du Code des Postes et Communications.

4) Modification du tableau des effectifs

En raison du manque d'informations de la part du Centre de gestion, la décision sera prise au prochain conseil.

5) Rapport d'activité GRDF 2016

Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée et indique qu'environ 45 foyers utilisent le gaz comme moyen de chauffage.

6) Point sur l'adhésion 2018-2019 à l'École de Musique de LA ROCHE VINEUSE

Le Maire indique à l'assemblée que 5 enfants et 6 adultes sont inscrits à l'école de musique à la date du 25 septembre 2017. Pour rappel, seuls les enfants inscrits en cours d'instrument font l'objet d'une participation supplémentaire de la commune de 80 € (4 enfants concernées), les adultes et les élèves inscrits uniquement aux cours de musique collectifs sont exclus de cette aide. La subvention versée par la commune pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 4 626.50 €.

Une réunion publique sera organisée prochainement afin de connaître l'avis des Berzéens. La commune est toujours dans l'attente de savoir si la MBA (ex CAMVAL) reprendra cette compétence.

7) Point sur le Syndicat des Eaux de la Petite Grosne

Le nettoyage du réservoir des « Cochets » a été effectué le 26 septembre. Suite aux problèmes de pression dans la rue Badet, une vanne a été changée par SUEZ. Il y a toujours un problème récurrent concernant le manganèse sur quelques points de la commune mais aussi au niveau de l'accès à l'eau potable dans la rue des Vignes.

8) Point sur le budget

Monsieur le Maire dit que le solde de la trésorerie s'élève à 64 000 €. Ensuite, il fait un point sur les dépenses d'investissement : 27 300 € d'emprunts annuels ; 14 162 € pour le bâtiment scolaire ; 1 280 € pour l'achat du T.B.I. de l'école ; 18 200 € pour des travaux de réseau d'eau de pluie ; 6 660 € pour la restauration des statues de l'Eglise et 3 030 € pour des travaux de voirie.

Un devis a été reçu de la SARL Frédéric MERLE d'un montant de 376 € HT pour des travaux supplémentaires sur le portail de l'école.

9) Repas du CCAS

Le repas est prévu le samedi 14 octobre à 12h00 au restaurant le Moustier. Il y a déjà une trentaine de participants.

Questions diverses

Syndicat de Cylindrage : comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la situation financière est toujours en négatif, dette de 100 000 €. En cas de dissolution du syndicat, la dette sera partagée entre les 32 communes membres et les trois salariés titulaires auront un poste dans les communes désignées par le Préfet de Saône-et-Loire. S'il n'y a pas dissolution, les statuts seront modifiés et il peut y avoir une cotisation de 1,50 € par habitant dont une part fixe de 0,50 € par habitant pour le fonctionnement et 1 € d'avance pour les travaux à réaliser. L'assemblée générale aura lieu prochainement.

Un devis a été reçu du syndicat pour la réalisation de travaux de « point à temps » sur divers chemins communaux pour un montant de 2 250 € HT.

Syndicat de l'Eau Vive : suite à la réunion du 14 septembre dernier, la modification des Statuts de l'Eau Vive a été approuvée en majorité par délibération des communes adhérentes.

En début d'année, une fuite d'eau au parking en face du Moustier a été détectée (600m³ d'eau), la réparation a été réalisée par une entreprise et les syndicats d'eau et d'assainissement en tiendront compte pour réduire le montant des factures.

La visite de la lagune de la Croix Blanche a eu lieu mercredi 27 septembre, l'entretien à effectuer sera réparti entre les communes concernées.

Le dossier concernant le mur anti-bruit du TGV/RCEA à créer au niveau de la Chapelle des Moines est toujours en attente d'une réponse de la part de la Préfecture.

Le passage du géomètre du cadastre dans les propriétés publiques et privées aura lieu à compter du mois d'octobre pour effectuer les travaux de levés topographiques nécessaires à la mise à jour du plan cadastral.

La demande des AVB déjà exposée lors du conseil municipal du 28 juin 2017 a été renouvelée et devrait être examinée au cours d'un prochain conseil. (voir compte rendu du 28/06/17).

La séance est levée à 21h45.